

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE VOLONTAIRE

EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

N° d'imprimé : F001399498

NATURE DU CONTRÔLE

Contrôle volontaire complet

DATE DU CONTRÔLE

13/09/2025

N° DU PROCÈS-VERBAL

7441

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION DE CONTRÔLE

N° D'AGREMENT : S059F508

 RAISON SOCIAL :
 HDF CT

ADRESSE : 141 CHEMIN DE L'ARBRE DE GUISE

59113 SECLIN

03.20.62.83.35

IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR

N° D'AGREMENT : 062S1345

SIGNATURE :


IDENTIFICATION DU VÉHICULE

N° Immatriculation Date C.I. Date 1ere circulation

GL-293-CH

14-12-2022

14-12-2022

Genre Marque Type

CTTE

CITROEN

N10CTRCT170

N° de série dans la série du type Energie

VR7EAKXZJ830444

EL

Kilométrage au compteur Désignation commerciale

13738

BERLINGO

TITULAIRE DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

STE MERCIER

ADRESSE : 71 AVN DE FLANDRE

59700 MARCQ EN BAROEUL

DÉFAUTS OU ANOMALIES CONSTATÉS

Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié

Défaillances majeures

3.2.1.a.2. ÉTAT DES VITRAGES : Vitrage fissuré ou décoloré, à l'intérieur de la zone de balayage des essuie-glaces ou de vision des rétroviseurs (AV)

Défaillances mineures

3.5.1.a.1. LAVE-GLACE DU PARE-BRISE : Mauvais fonctionnement

6.2.13.b.1 AUTRES OUVRANTS : Détérioration (AR)

Document(s) présenté(s)

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

M E S U R E S	AvG	Av	AvD	ArG	Ar	ArD
Frein de service						
Déséquilibre		8			4	
Force	286		308	286		276
Force roue/roue	286		308	286		276
Taux				64		
Frein de stat.						
Force	210					224
Taux			24			
Pesée du véhicule		956		1794	838	
Suspension						
Efficacité	83		78	63		63
Dissymétrie		6			0	
Dérive	+4.0					
Feux de croisement	-1.0					-1.2
Feux de brouillard	-2.8					-2.4

Le présent procès-verbal résulte d'un contrôle technique dit **volontaire** qui ne peut être assimilé au contrôle technique obligatoire prévu par le Code de la route.

En cas de contrôle administratif et/ou de cession du véhicule, le contrôle technique volontaire ne pourra permettre de justifier la réalisation des obligations imposées par le Code de la route.

